

22 jan 2021 -16:18

Appartient à Conseil des ministres du 22 janvier 2021

Règlement de la Banque nationale de Belgique sur les exigences prudentielles relatives aux risques immobiliers

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation du règlement de la Banque nationale de Belgique sur les exigences supplémentaires en fonds propres pour le risque macroprudentiel lié aux expositions garanties par une sûreté sur un bien immobilier résidentiel situé en Belgique.

Le projet d'arrêté royal vise à approuver le règlement de la Banque nationale de Belgique (BNB) du 22 décembre 2020, qui se base sur le règlement européen UE/575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

Le règlement de la BNB prévoit de prolonger d'une année la mesure macroprudentielle qui impose une augmentation des pondérations des risques applicables aux expositions sur le marché résidentiel belge. La prolongation de cette mesure est nécessaire afin de continuer à couvrir les risques immobiliers qui restent élevés dans le bilan des banques.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be